
REGLEMENT
« SUNSET TRAIL de PAÏTA 2019 »

Samedi 23 février 2019



TABLE des MATIERES

ARTICLE 1. L'EVENEMENT	2
ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFERENTS PARCOURS	2
ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS	3
ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION	5
ARTICLE 6. DOSSARDS	5
ARTICLE 7. DEPART - ARRIVEE	5
ARTICLE 8. RAVITAILLEMENTS	5
ARTICLE 9. BALISAGE	6
ARTICLE 10. SANITAIRES ET PARKING	6
ARTICLE 11. CONDITIONS GÉNÉRALES	6
ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT	6
ARTICLE 13. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS	6
ARTICLE 14. SECURITE	6
ARTICLE 15. EQUIPEMENT NECESSAIRE	7
ARTICLE 16. ABANDON	7
ARTICLE 17. ASSURANCE	7
ARTICLE 18. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION	7
ARTICLE 19. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES	8
ARTICLE 20. RESULTATS ET PHOTOS	8
ARTICLE 21. JURY D'EPREUVE	8
ARTICLE 22. ANIMATIONS	8
ARTICLE 23. RECLAMATIONS	9
ARTICLE 24. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE	9
ARTICLE 25. ACCORD DU REGLEMENT	9

ARTICLE 1. L'ÉVÈNEMENT

L'Athlétic Club PAÏTA organise :

« Le Sunset Trail » Le Samedi 23 février 2019

Ce trail en mode Course ou Randonnée, qui a rassemblé 1000 participants en février 2018, s'organise sur la commune de Paita, sur la zone dite de la Baie Mââ, avec un départ et une arrivée à l'hôtel Rivland. Deux parcours au choix seront proposés, l'un de 12 km et l'autre de 7 km, ainsi qu'une course et des animations pour les enfants. Cette manifestation aura lieu sur une plage horaire particulière, de sorte à ce que les participants puissent admirer et apprécier un coucher de soleil sur le lagon et ses montagnes environnantes. Cela dans un double objectif : d'une part conférer un intérêt particulier à la course, et d'autre part, aider à promouvoir la commune de Paita et ses paysages magnifiques. Cet évènement se veut, avant tout, « Zen », de partage, et ouvert à tous. L'objectif premier étant que chacun puisse y trouver son compte.

ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFÉRENTS PARCOURS

L'évènement comporte 3 parcours au choix :

1. Le 12 km Sunset « BENHACINE »

Course ou Marche

- **Distance** : 12 km
- **Heure de départ** : 17h00
- **Classement** : **oui**
- **Dénivelé** : 560m D+
- **Nombre de dossards maximum** : 500
- **Age requis** : nés en 2008 et avant ((Les enfants nés après 2008 doivent être accompagnés d'un adulte). Le circuit ouvre la possibilité aux parents désirant faire la randonnée avec leur enfant en bas âge dans les sacs de portage dédiés à la randonnée. L'inscription de ces enfants, uniquement, sera gratuite.
- **Justificatif d'aptitude** : **OUI** CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs

2. Le 7 km Mini Sunset

Course ou Marche

- **Distance** : 7 km
- **Heure de départ** : 17h15
- **Classement** : **oui**
- **Dénivelé** : 300 D+
- **Nombre de dossards maximum** : 500
- **Age requis** : nés en 2008 et avant ((Les enfants nés après 2008 doivent être accompagnés d'un adulte). Le circuit ouvre la possibilité aux parents désirant faire la randonnée avec leur enfant en bas âge dans les sacs de portage dédiés à la randonnée. L'inscription de ces enfants, uniquement, sera gratuite.
- **Justificatif d'aptitude** : **OUI** CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs
 - **Règle d'or** : Tout concurrent se faisant dépasser est prié de se mettre sur le côté pour ne pas gêner.

3. Le Kid's Trail

Course ou Marche

- **Distance** : 1000m
- **Heure de départ** : 18h00
- **Classement** : **non**
- **Dénivelé** : plat

- **Nombre de dossards *maximum* : illimités**
- **Age requis** : ouverte à tous
- **Justificatif d'aptitude** : [autorisation parentale pour les mineurs](#)

Les participants seront accompagnés par un ouvrier sur 400m avant de commencer la course.

ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS

**La date limite des inscriptions et pré-inscriptions est [le mercredi 20 février 2019 18h](#)
Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve sauf pour le 1000m (jusqu'à 16h30)**

Il sera possible de s'inscrire selon deux modalités :

➤ **L'Inscription (direct):**

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc) (<http://www.inlive.nc>). Remplir le formulaire d'inscription en ligne, téléverser obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) s'il veut être classé ou sans classement (au choix) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription

➤ **La Pré-inscription (ou inscription en deux temps) :**

La préinscription consiste à laisser un délai de décision supplémentaire ou bien le choix mode de paiement alternatif au paiement en ligne.

Comme pour l'inscription, le futur participant devra dûment renseigner le formulaire d'inscription en ligne et éventuellement téléverser une copie de son certificat médical (ou licence).

Dès cet instant, le futur inscrit disposera de **48H** pour :

- Procéder au paiement **en ligne** ou *par chèque uniquement* à l'ordre de CI WEB **au magasin DECATHLON Dumbéa et à My SHOES (Koné)** et y joindre son certificat ou copie de la licence en même temps si nécessaire.

Une fois le paiement et les documents vérifiés et déposés en magasin, un justificatif de paiement **lui sera transmis en main propre ou bien envoyé par email.**

Dans les deux cas d'inscription, l'organisation aura accès aux informations soumises sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc), et pourra contrôler la conformité de l'inscription compte tenu des règles de l'article 4 et 5 de ce règlement, et se donne le droit d'annuler l'inscription lorsque ces règles ne sont pas respectées.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'événement « Sunset Trail » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, l'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve (cf article 2)

Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre le départ des différentes courses.

Les handisports en joëlette sont autorisés (seul le dossard du participants en joëlette aura un dossard)

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard (exceptés les enfants en bas âge dans les sacs de portage, ou les tracteurs des joëlettes).

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne et papier.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur d'un des justificatifs énumérés dans le tableau ci-dessous :

N'oubliez pas que le certificat médical fourni lors de cette épreuve sera valable 1 an et pourra ainsi être valable et être utilisé pour l'inscription aux courses auxquelles vous pourriez participer sur le territoire ou à l'étranger.

Si vous avez un certificat médical (conforme à celui demandé avec les mentions nécessaires) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, il est valable.

Cette présentation du **certificat médical*** vous permettra :

- De savoir si vous êtes en bonne santé pour participer à cette épreuve
- De permettre à notre association de pouvoir être en règle avec nos assurances Fédérales et Privées
- De pouvoir rentrer dans le classement de l'épreuve à laquelle vous concourez.
- De vous permettre de prendre une licence sportive athlétisme dans le club de votre choix
!!! Ne tardez pas à prendre rendez-vous avec votre médecin !!!

Justificatif accepté	Le document est acceptable si
Licence Athlé Compétition délivrée par la FFA	en cours de validité à la date de la compétition
Licence Athlé Entreprise délivrée par la FFA	
Licence Athlé Running ou Pass' Running délivrée par la FFA	
Licence sportive	<ul style="list-style-type: none"> - en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une fédération uniquement agréée, - doit y apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri	en cours de validité à la date de la compétition
Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL	<ul style="list-style-type: none"> - en cours de validité à la date de la compétition, - l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
Certificat médical* ou copie (non licencié)	<ul style="list-style-type: none"> - datant de moins de un an à la date de la compétition - doit y apparaître non-contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
Certificat médical* (participant étranger)	<ul style="list-style-type: none"> - datant de moins de un an à la date de la compétition - doit y apparaître non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en

	<i>compétition,</i> - rédigé en langue française ou traduite - identification claire du médecin (établi ou non sur le territoire national)
Selon la course 12, 7 et 1km, La recommandation du gouvernement NC	- que vous trouverez en version en ligne sur inlive.nc
Autorisation parentale pour les mineurs	- en ligne sur inlive.nc

*Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des différentes inscriptions sont :

- 12km et 7km: **3000F avant le 1er janvier 2019, 3500F au 1/01/2019 et 3700F au 1/02/2019**
(*Gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage et les tracteurs des Joëlettes*)
- 12km et 7km : Moins de 12 ans : **2000F avant le 1er janvier 2019, 2500F au 1/01/2019 et 2700F au 01/02/2019**
(*Gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage et les tracteurs des Joëlettes*)
- 1000m : **Gratuit**

Ravitaillement d'après course offert avec fruits, eau, POWERADE

ARTICLE 6. DOSSARDS

Numérotation des dossards :

Afin de faciliter à l'organisateur le contrôle, l'identification ou bien l'orientation des participants, la numérotation et la couleur des dossards dissocieront les 12 km, les 7km et 1km Classés (avec puce électronique)

Le retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura (à voir) Rivland le samedi ou/et lieu principalement chez DECATHLON le jeudi 21/03 et le vendredi 22/02 de 10h à 14h.

Le retrait du dossard ne sera possible qu'à :

- La présentation du document fourni à l'inscription en ligne.
 - Soit la présentation du document sur écran smartphone, tablette ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.
- Ou bien la présentation d'une pièce d'identité

ARTICLE 7. DEPART - ARRIVEE

- A 17H00: Départ du 12km parking du Rivland
- A 17H15: Départ du 7km parking du Rivland
- A 18H00: Départ du 1000m parking du Rivland

Toutes les arrivées se feront sur le parking du Rivland

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement sera proposé (eau, boisson POWERADE) au 4,5km^{ème} km (pour le 12 et le 7km) et à l'arrivée des parcours.

ARTICLE 9. BALISAGE

Le balisage sera assuré par des panneaux, de la rubalise ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.

Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présents pour sécuriser les parcours et assureront également le débalisage.

ARTICLE 10. SANITAIRES ET PARKING

Des sanitaires seront mis à disposition des concurrents sur le site Départ/Arrivée. (Voir affichage sur site)

Des douches seront également disponibles sur le site

Plusieurs parkings seront matérialisés à proximité du site.

ARTICLE 11. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour toutes les épreuves du « Sunset Trail », les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement « Sunset Trail ». Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.

ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. **Ne rien jeter sur les chemins en dehors des zones de ravitaillement.**

Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

ARTICLE 13. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS

Un Poste de Contrôle (tapis de chronométrage) jumelés au Poste de Ravitaillement situés au PC1 permettront de guider et de vérifier que les coureurs évoluent sur leurs parcours respectifs. Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours.

Le site sera doté d'un Dispositif de Poste de Secours à l'arrivée.

ARTICLE 14. SECURITE

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Une équipe de secouristes de la Protection Civile. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans

risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation.

- Une ambulance à l'arrivée,
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation
- Des véhicules de l'organisation seront sur les pistes annexes aux parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

ARTICLE 15. EQUIPEMENT NECESSAIRE

Pour toutes les épreuves, chaque concurrent doit être en possession :

- de chaussures fermées adaptées à l'épreuve (**obligatoire**)
- Casquette ou autre (**conseillé**)
- Son dossard mis en évidence sur le devant
- Une lampe frontale (*obligatoire, pour ceux qui pensent arriver à la tombée de la nuit*)

Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

ARTICLE 16. ABANDON

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le jalonneur et lui remettre son dossard qui le remettra au PC Course

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation. (Le jalonneur le plus proche)

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course.

ARTICLE 17. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile GROUPAMA GAN en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles. Cette assurance ne couvre pas les risques pour chaque concurrent.

Les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

ARTICLE 18. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au dimanche 17 février 2018 midi. (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais d'inscription 140F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non participation à l'événement.

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

ARTICLE 19. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Prévus à 19h30 sur le parking du Rivland

Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide d'une puce électronique sur le dossard

- Sur l'épreuve du **12Km**:
 - *Classement Scratch H et F, et 3 premiers H et F.*
Et...
 - Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : (*lots non cumulables*)
 - de 10 à 11 ans (de 2009 à 2008)
 - de 12 à 14 ans (de 2007 à 2005)
 - de 15 à 17 ans (de 2004 à 2002)
 - de 18 à 39 ans (de 2001 à 2000)
 - de 40 à 49 ans (de 1979 à 1970)
 - de 50 à 59 ans (de 1969 à 1960)
 - de 60 à 69 ans (de 1959 à 1950)
 - de 70 à 79 ans (de 1949 à 1940)
- âge au 31 décembre 2019*

Et tirage au sort des dossards de l'épreuve

- Sur l'épreuve du **7km** :
Classement Course 3 premiers H et F Scratch et 3 premiers H et F nés en 2009 à 2008 (lots non cumulables). Tirage au sort des dossards de l'épreuve
suivant les lots fournis par nos partenaires (classement idem que sur le 12km)
- Sur l'épreuve du **1000m** :
Sans Classement. Diplôme pour chaque coureur.

Classement Challenge du nombre : (bien noter sur le bulletin en ligne votre entité, entreprise)

ARTICLE 20. RESULTATS et PHOTOS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés la Page Facebook « Sunset Trail », de INLIVE.NC et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

Photo et Vidéo sur le parcours seront en ligne sur la page et le site de l'Athlétic Club PAÏTA

ARTICLE 21. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de course
- de trois personnes du bureau de l'association.
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 22. ANIMATIONS

De manière à vous faire passer une matinée agréable, seront mis en place :

- Des animations, stands (sport/santé)

- Un DJ sur place animera l'épreuve
- Un échauffement collectif sera effectué avant le départ et massage possible à l'arrivée.

ARTICLE 23. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

ARTICLE 24. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

ARTICLE 25. ACCORD DU REGLEMENT

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

Vous souhaitant une belle épreuve !

